

# La Page

## DE SEYNE

SEYNE  
LES  
ALPES

LE  
GRAND  
PUY

## L'ÉDITO DU MAIRE



Chères Seynoises, chers Seynois,  
L'année 2018 se termine à peine et un premier bilan permet d'observer une stabilité dans notre fonctionnement avec des investissements modérés, sans recours à l'emprunt cette année conformément à nos prévisions pluriannuelles.

Le développement de notre vallée s'appuie fortement sur le Tourisme et l'Agriculture. Et notre avenir à court et à long terme repose sur une priorité stratégique : rester identifié comme une destination touristique montagnarde. Malgré le changement climatique, nous devons continuer à attirer les amoureux de la montagne. Et pour cela, il est capital que nous disposions d'équipements structurants qui leur proposent des activités de montagne diversifiées.

Ce souci permanent d'attractivité et d'augmentation de la fréquentation touristique nous a conduit à travailler sur un projet global de pôle montagnard du pays de Seyne. Premier maillon de ce dispositif, nos stations de ski, dont la station du Grand Puy, mais aussi le nouveau mur d'escalade qui connaît un vif succès. Dès le printemps 2019, la réfection du sentier d'accès à la cabane du mulet et la création d'une passerelle sur le torrent en seront un nouveau maillon. Le projet de refuge, et plus tard pourquoi pas, une via Ferrata, constituent deux autres éléments incontournables de cette stratégie globale, que nous vous avons présentée lors de la campagne électorale de 2014.

En 2018 mon énergie a été particulièrement consacrée à l'agglomération et notamment aux répercussions financières des transferts de compétence entre elle et la commune. L'élaboration de la stratégie touristique de notre agglomération et son volet montagne ont été une priorité pour moi, nos orientations et nos objectifs sont semblables.

Pour l'intérêt de tous, ces objectifs doivent être portés ensemble. Services communaux, socioprofessionnels, associations, partenaires, assurant les événementiels ou la prise en charge régulière d'actions en faveur de nos habitants, soyez remerciés pour votre engagement.

À vous tous, à vos proches, à tous ceux qui habitent, qui aiment Seyne, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2019.

Francis HERMITTE  
Maire de Seyne les Alpes

## SOMMAIRE

**P1**

• Édito - Sommaire

**P2-4**

**Le projet de Refuge à la Grande Montagne**

Réponses aux questions des Seynois  
**Cartographie station et Commune**

**P5**

**Le Grand Puy**

• La Station du Grand Puy fête ses 60 ans !

**P6-7**

**Projets et Aménagements Les Travaux de la Commune**

- Jeux d'enfants et acquisition terrain
- La Maison du Mulet
- Piste forestière du Grand Puy à Fissac
- Travaux neufs
- Point dossier Place d'Armes
- Information programme signalétique
- Le devenir de la Maison des Jeunes

**P8-9**

**Enfance/**

**Vie Locale et associative**

- Enfance, Écoles
- La vie associative et les festivités
- Transfert de compétences entre l'Agglomération et la Commune
- Visite du Préfet
- Incendie dans le centre ancien

**P10-11**

**Vie Communale**

- Recrutement
- Recensement de la population et inscription
- Modalités liste électorale et inscription
- État civil
- Hommage à Michel Jame

**P12**

**Calendrier des festivités**

- Sorties, animations et festivités
- Infos utiles



Mairie de Seyne - 04140 Seyne les Alpes - Tél : 04.90.35.00.42

courriel : [accueil@seynesalpes.fr](mailto:accueil@seynesalpes.fr)

Directeur de la publication : Francis Hermitte

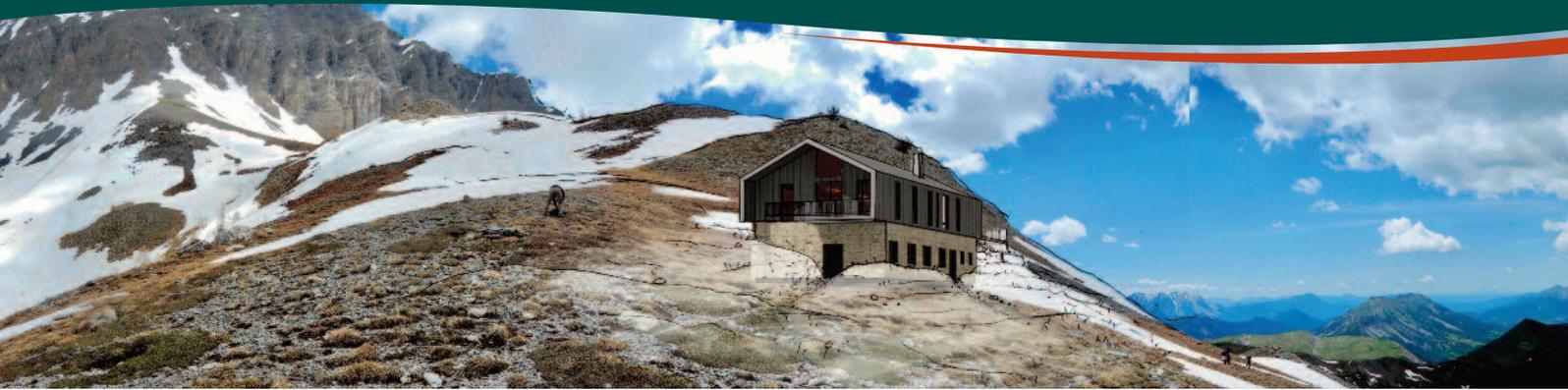
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Les élus / la délégation communale

du conseil municipal • Crédit Photo : Mairie de Seyne • Création et

réalisation : Pigment noir / Impression sur papier recyclé certifié PEFC



# Le projet de Refuge à la Grande Montagne



*Annoncée dans le programme des élections municipales de 2014, l'étude de la création d'un refuge à la Grande Montagne, au bout de 4 ans arrive à son aboutissement. Restent 2 étapes importantes, l'attribution des subventions annoncées et l'avis de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement) avec le passage en commission. L'arrêté préfectoral concernant l'approvisionnement en eau et l'avis du RTM pour les risques naturels, indispensables ont été apportés. Une réunion publique a eu lieu au mois de novembre dernier ainsi qu'une exposition organisée par les élus en Mairie, les 28 décembre, 3 et 4 janvier afin d'exposer l'ensemble du projet, les plans et études réalisés et donner toutes les explications aux citoyens.*

*Le travail effectué avec l'ENSAG (École Nationale d'Architecture de Grenoble), le comité de pilotage et le cabinet d'architecte a confirmé l'intérêt de ce projet et permet de répondre maintenant à beaucoup de questions.*

## Réponses aux questions des Seynois :

### Pourquoi un refuge ?

Ce refuge diversifiera notre offre touristique et confortera notre destination Montagne.

Il développera l'attractivité et la fréquentation touristique en pleine saison et aux inter-saisons c'est-à-dire en dehors des vacances scolaires.

Il sera le plus proche de la grande métropole marseillaise.

### Pour quel public ? Pourquoi le site de la Résinière (2180 m) et pourquoi ce type de refuge ?

**Un refuge peut être une étape ou une destination.**

*Les avis de Pierre Puiseux en 1899 et de MountainWilderness au printemps 2013 sont très intéressants à ce sujet.*

Ce refuge s'adresse aux randonneurs en découverte de la montagne et des sommets, avec une expérience modeste, mais aussi aux initiés dans la réalisation d'un tour de massif (Grand Montagne, L'Estrop, Le Lavercq, Allos). Il viendra compléter les hébergements

existants ou en préparation sur ce circuit. Il est au pied de l'accès aux sommets et aux cols de la Chaîne de la Blanche ou à d'autres randonnées après une nuit en refuge.

Ce refuge est propice à la première expérience d'une nuit en refuge facilement accessible. Le public intéressé est alors les familles avec leurs enfants, les groupes scolaires et les centres de vacances.

Il pourra aussi accueillir les groupes sportifs en séjour d'oxygénation, les groupes naturalistes intéressés par la faune, la flore ou la géologie.

Autre public: les amoureux de la montagne et de ses spectacles qui n'ont plus les jambes d'antan.

- Il est à environ 2 heures et demi à 3 heures de marche sur une piste ou des sentiers sans difficulté.
- Sa situation offre une vue panoramique remarquable et une ambiance de haute montagne avec sa faune spécifique (chamois, bouquetin...).

- Ce sont les bons éléments pour une découverte enthousiasmante de la montagne.

Tout ceci justifie le choix de ce site sous le sommet de la Résinière à 2180 mètres d'altitude dans le respect du sommet et du pâturage et au sein d'un cadre montagnard marqué.

### Un refuge de 39 places

Dans un souci de rentabilité, un nombre minimum de places est nécessaire. La capacité de 39 places permet de recevoir par exemple une classe de dé-

couverte et ses accompagnants et d'accueillir, en plus, une dizaine de randonneurs individuels.

Au-delà de 39 places, la réglementation applicable pour un ERP (Établissement Recevant du Public) devient beaucoup plus lourde.

Des refuges de cette taille peuvent compléter leur offre avec des tentes et yourtes à l'extérieur.

Ce refuge est dans la moyenne des refuges de la même situation géographique (2000 à 2500 m) et vise le même public.

*Ce type de refuge de moyenne montagne avec ce type de clientèle connaît une fréquentation en hausse régulière (cf. l'article du Dauphiné Libéré du 4 décembre 2018 sur ce sujet dans les Hautes Alpes).*

### Question fréquente : Et pourquoi pas à la Cabane des Mulets ?

- La Cabane des mulets est un bâtiment très ancien, situé au bout d'une piste, à 1710 mètres d'altitude, occupé en partie par un berger et utilisé avec ses parcs de contention, par les éleveurs. La partie arrière a été aménagée, il y a de nombreuses années, d'un bas flanc et de toilettes. Seuls quelques anniversaires privés s'y tiennent.

- L'accès à la Cabane des mulets demande  $\frac{3}{4}$  d'heure à pied par le vallon ou la piste. Il est pratiqué par certains en voiture, même s'il n'est pas auto-



risé. Le panorama y est limité. Le caractère montagnard spectaculaire est bien moindre qu'un peu plus haut dans l'alpage. Cette situation est plus celle d'une auberge en bord de route que celle d'un refuge de montagne. Alors l'impact moindre en « Image Montagne » et en diversification touristique ne mobiliserait plus les mêmes aides financières, en particulier de l'Europe.

- La rénovation d'un tel bâtiment pour la création d'un refuge soumis aux normes qui sont celles d'un ERP (Établissement Recevant du Public) imposerait sa quasi destruction ou des travaux d'un coût proche de ceux de la construction d'un bâtiment neuf. Sans ou avec peu de subventions, la part à supporter par la commune serait alors nettement plus importante que pour le projet actuel.

- Et puis quel est l'avis des occupants et utilisateurs actuels du bâtiment, sur sa transformation éventuelle ?

### Qu'est-ce que le refuge va apporter au village de Seyne et au Pays de Seyne ?

**Notoriété, image : pour améliorer l'attractivité de la vallée et sa fréquentation**

Même si l'offre est limitée en nombre de lits, les refuges apportent une valeur d'image considérable qui entraîne une contribution significative à la fréquentation estivale. 50 à 60 % des personnes fréquentant le refuge vont découvrir nos vallées et le pays de Seyne pour la première fois.

**Des emplois créés, de l'activité économique**

Un refuge crée peu d'emplois directs :

1.5 à 3 selon la saison. Il amène des opportunités d'activités économiques et donc d'emplois indirects à tous les socioprofessionnels du tourisme :

- des motifs ou des allongements de la durée des séjours pour toutes catégories d'hébergeurs de la vallée,
- des fréquentations des commerces, des bars et des restaurants,
- des sorties (faune, flore, géologie, nuit en montagne, etc..) pour les accompagnateurs en moyenne montagne. Etc.

*Dans les Alpes du nord : Les deux tiers de la clientèle "nocturne" des refuges sont par ailleurs en séjour en montagne. Ils ont recours à tous les types d'hébergements disponibles en vallée ou bien sont en randonnée itinérante et utilisent les gîtes d'étape en alternance avec les refuges en fonction du découpage des étapes sur l'itinéraire. En moyenne, on peut estimer que, pour une nuitée passée en refuge, la clientèle passe quatre à cinq nuits dans une autre forme d'hébergement au cours du même séjour ou voyage.*

*Source: Inspection générale du tourisme – Rapport « Refuges de montagne en France » Novembre 2000.*

### La cohabitation avec le pâturage ?

- Le site d'implantation a été choisi en marge des pelouses pâturées, en altitude et au bord d'un pierrier, zone très peu fréquentée par les bovins.
- L'approvisionnement en eau: le captage sur l'une des sources de la Blanche n'entraînera pas la création d'un périmètre de protection et donc de réduction de la surface du pâturage.

Pour la rendre potable, l'eau sera traitée par une lampe à ultraviolet à l'entrée du refuge.

- L'assainissement des eaux usées sera assuré par une installation de type « individuelle » comme en ont plusieurs de nos maisons. L'eau en résultant sera drainée vers un pierrier vaste, non fréquenté par les animaux.
- Pour la cohabitation des randonneurs avec les bovins et les quelques chevaux, une sensibilisation par l'information sera développée: respect des cheminements, des distances, des aires de repos, respect de l'environnement (déchets), etc.

**Alors qu'actuellement, les randonneurs circulent librement sans informations particulières, la sensibilisation à venir aux rapports avec les animaux en pâturage, à la richesse et au respect nécessaire de l'environnement sera utile à tous les usagers de la montagne.**

### La prise en compte des questions environnementales ?

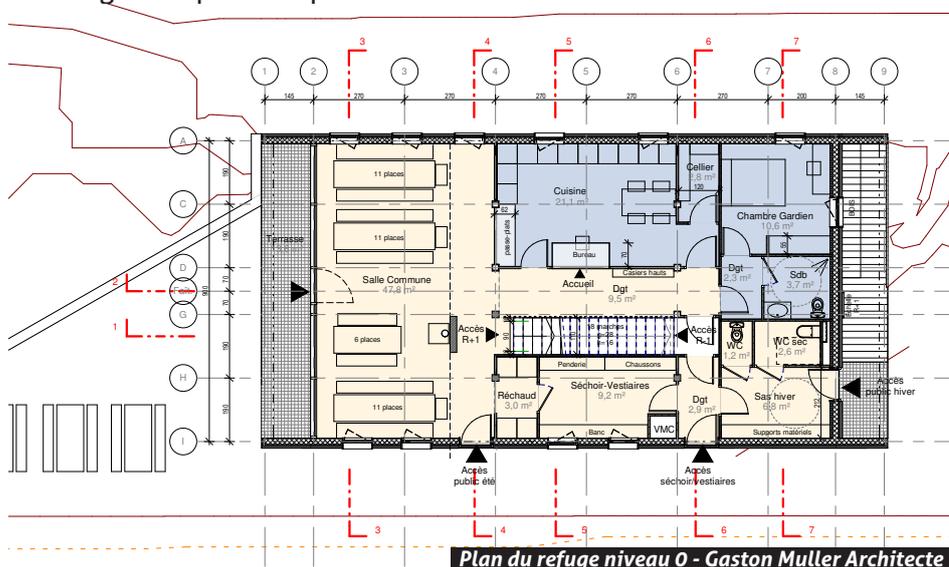
Les études réalisées et leur prise en compte :

**Étude RTM :** prise en compte du caractère avalancheux, neige et rochers. Avis favorable pour le site retenu.

**Étude hydrogéologique :** le captage sera réalisé à la côte 2000 sur la source de la Blanche la plus au Nord. Il n'entraînera pas de création de périmètre protégé car l'eau sera traitée par UV. Il est autorisé par l'arrêté préfectoral du 9 mai 2018. (Cf étude de faisabilité pour le captage d'une source, dossier de déclaration de travaux, Arrêté préfectoral et ses prescriptions)

**Deux études naturalistes,** effectuées sous la responsabilité de l'ONF, évaluent l'incidence environnementale. Une 1<sup>re</sup> en 2016 et une 2<sup>e</sup> complémentaire en 2018 définissent les enjeux environnementaux dans un rapport « Incidence environnementale Natura 2000 ».

Ces éléments ont été pris en compte par le maître d'œuvre en concertation avec l'ONF, pour la situation du refuge, le chantier et son approvisionnement, les sentiers et l'information des randonneurs. La construction se fera selon les exigences du développement durable Haute Qualité Environnementale



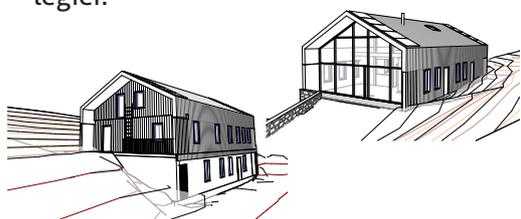
(HQE) (accès, matériaux, assainissement, déchets, encadrement des cheminements...). Cf rapport Incidence environnementale Natura 2000 par l'ONF, notice Paysage et Environnement, fiche Ouvrages et Enjeux par le maître d'œuvre.

### Son fonctionnement et le mode de gestion ?

- La gestion du refuge sera confiée dans le cadre d'un Contrat d'affermage à un gardien. Il est reconnu que la personnalité du gardien et ses qualités dans les domaines de l'accueil et de la restauration sont déterminantes.
- Plusieurs modalités de location sont envisageables et habituellement pratiquées :
  - Une part du loyer versé par le gestionnaire est fixe et une part est proportionnelle au chiffre d'affaires pour couvrir à 70 à 80% de l'annuité d'emprunt estimée à 22 000 euros.
  - C'est-à-dire 15000 à 18000 €/an en fonction de l'activité.
  - Autre possibilité, celle pratiquée par le Club Alpin Français, l'encaissement des nuitées par le propriétaire, c'est-à-dire, la mairie. Ce qui amène à un montant proche.
  - Pour environ 2000 nuitées (soit le minimum réalisé par des refuges voisins) et diverses prestations de restauration, un chiffre d'affaires de 100 à 110 000 euros est envisageable. Les charges peuvent être estimées à 50 000 euros dont la redevance de 18 000 euros. Le résultat est de l'ordre de 50 000 euros (à déduire éventuellement un employé et des charges personnelles).

### Les périodes d'ouverture du refuge

- Elles seront à déterminer en concertation avec le gestionnaire. La pratique est habituellement dans notre région sur le mode gardé 4 à 5 mois dans la saison estivale, rallongée ou pas selon les conditions climatiques et sur réservation l'hiver. L'adaptation sera à privilégier.



- En toutes saisons, l'accès à pied, en raquette ou en ski à une partie non gardée sera possible (principe premier d'un refuge)
- Il est à noter qu'il sera plus facilement accessible en hiver que les refuges voisins de l'Estrop et du Chambeyron.

### Pourquoi ne pas utiliser cet argent ailleurs ? (route, piscine...)

- Les efforts dans le fonctionnement courant (fleurissement, déneigement, entretien routier ...) se poursuivent,
- Quels autres projets dans le contexte actuel pourraient bénéficier d'un taux de subvention de plus de 60% ? le taux de 66 % pour un équipement à caractère marchand est exceptionnel,
- Pour le moment aucun appel à projet capable d'atteindre un taux de subvention équivalent pour un équipement touristique pertinent n'est connu. ■

**MONTANT DU PROJET ET FINANCEMENT**

COÛT DU PROJET: Travaux, Maîtrise d'œuvre, équipements, bureaux d'études BCT et SPS, imprévus 1 500 000 € HT

SUBVENTIONS sollicitées à hauteur de 66%

|                       |           |
|-----------------------|-----------|
| RÉGION PACA           | 372 637 € |
| CIMA/FNADT            | 129 136 € |
| ÉTAT/DETR             | 400 000 € |
| CONSEIL DÉPARTEMENTAL | 100 000 € |
| AUTOFINANCEMENT       | 498 178 € |

POUR INFORMATION

UN EMPRUNT DE 500 000 € SUR 30 ANS REPRÉSENTE UNE ANNUITÉ DE 22 567 €

*L'étude financière prospective pour la mandature, réalisée par la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) prévoit cet investissement sans augmentation des taux des impôts locaux.*



### CARTOGRAPHIE DE LA STATION DU GRAND PUY ET DE LA COMMUNE AVEC OPENSTREETMAP

OpenStreetMap est une base de données géographiques construite de manière collaborative et publiée sous licence libre. Le projet reprend les principes qui ont fait le succès de Wikipédia. La contribution est ouverte à tous, chacun peut cartographier sa ville, son quartier, sa randonnée préférée. La carte du monde se dessine progressivement par l'assemblage de toutes les contributions.

La volonté de la municipalité de Seyne est de mettre en place cette démarche, avec dans un premier temps la cartographie de la station du Grand Puy, puis de l'ensemble des sites touristiques et de randonnées, les commerces et autres points d'intérêts de la Commune.

Une première formation fin 2018 a permis aux agents de la Mairie, de l'Office de tourisme et de la Station du Grand Puy de s'initier à OpenStreetMap.

L'idée est de dessiner ensemble une carte faite par et pour les habitants, les touristes, les socioprofessionnels... soit en bref, tous les acteurs qui font vivre ce territoire au quotidien.

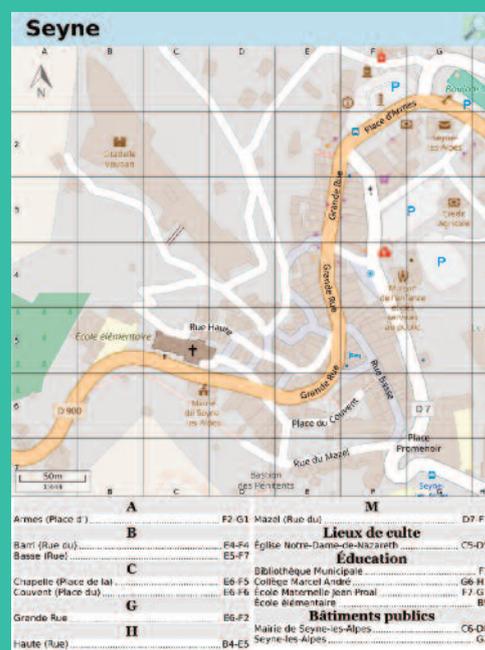
Cet outil nous permettra de maîtriser les mises à jour du plan de la station dans ses différentes déclinaisons été et hiver (pistes vtt et ski, remontées mécaniques, sentiers de randonnée etc.).

OpenStreetMap est également accessible en ligne, pour préparer son séjour, visualiser un itinéraire, rechercher un commerce. Il fonctionne sur téléphone mobile pour se repérer une fois sur place (guidage GPS, recherche d'adresses, affichage des points d'intérêt...).

Ces données et logiciels libres nous permettront également la réalisation d'un nouveau plan touristique. OpenStreetMap étant beaucoup plus qu'un logiciel.

Nous vous donnerons rendez-vous prochainement pour une conférence de sensibilisation suivie d'une cartopartie, événement qui consiste à se retrouver à plusieurs pour cartographier ensemble la commune, ses équipements, ses commerces et services...

Cet article est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0.

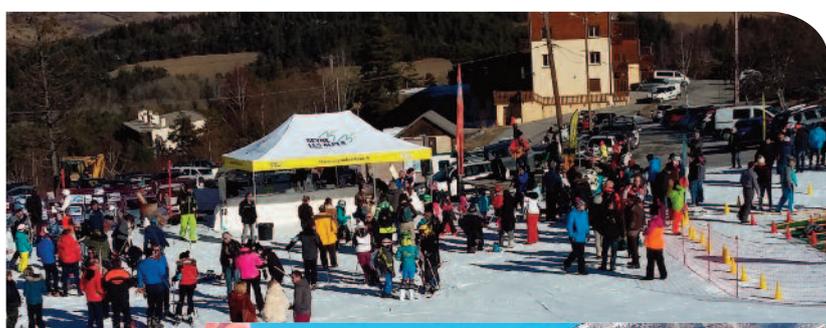




Le Grand Puy a démarré sa saison le samedi 22 décembre. Malgré de faibles chutes de neige, les canons ont permis un enneigement permettant l'ouverture des pistes du Télésiège et du Télésiège des débutants pendant les vacances de Noël. Une neige de bonne qualité mais une fréquentation à développer et qui nous incite à améliorer notre identification hivernale. Ce souci permanent d'attractivité et d'augmentation de la fréquentation touristique doit s'intégrer à la stratégie touristique de Provence Alpes Agglomération avec la confirmation de la destination Blanche Serre-Ponçon et la marque « Purealpes ».

## La station du Grand Puy fête ses 60 ans !

Doyenne de la vallée, elle a célébré son anniversaire le dimanche 20 janvier 2019. Une exposition de photos retraçant son historique et de nombreuses animations, feu d'artifice et descente aux flambeaux, initiation au biathlon, atelier de recherche de victimes d'avalanches, danse, concert sur le front de neige ont marqué cette journée. Nous remercions tous les partenaires, le personnel des remontées mécaniques et le comité de station pour leur participation et la réussite de cet événement. ■



Initiation au biathlon



Passage de relais entre Fabrice Castelli et Anthony Julien lors des 60 ans de la station

Le service gratuit de navette mis en place l'hiver 2018 pendant les vacances scolaires, mercredis et week-ends hors vacances, depuis l'arrêt du Grand Puy au nord de la CD 900 est complété aujourd'hui par un départ depuis Seyne. ■

### Travaux réalisés et Prévisionnel 2019

Les travaux avant saison d'hiver ont concerné la maintenance et les contrôles réglementaires des remontées mécaniques, révision des enneigeurs, nettoyage retenue collinaire et balisage des pistes de ski.

Une journée nettoyage des pistes a été organisée en association avec les socioprofessionnels de la station. Au niveau de la saison été VTT, une piste verte a été créée ainsi que l'entretien de la piste rouge.

Les travaux prévus pour 2019 concernent quelques aménagements de pistes, les travaux d'entretien courants ainsi que le positionnement estival. ■



Un autre événement à ne pas manquer le week-end du 2 et 3 mars 2019 est la première course enduro moto sur neige organisée sur le site du Grand Puy.

## De nouveaux jeux d'enfants

Des mobiliers de jeux pour enfants ont été installés dans le courant de l'été 2018 sur le site du gymnase et le jardin de l'école maternelle. Il s'agit d'équipements modernes composés de modules ludiques et adaptés pour les enfants de 2 à 12 ans.

Ces équipements d'un montant de 24905.29€HT pose comprise, entrent dans la composition du dossier Feader déposé en décembre 2017 auprès de la Région et relatif à la rénovation et aménagement de locaux et d'espaces sportifs et de loisirs. ■



## Acquisition d'un terrain pour la construction des tennis

Deux parcelles de terrain (F215: 12280 m<sup>2</sup> et F420: 750 m<sup>2</sup>) situées à proximité de la zone sportive existante ont été acquises par la Commune de Seyne pour un montant de 27000€. Cette acquisition foncière permettra l'aménagement de terrains de tennis, équipements faisant défaut depuis les travaux de construction du nouveau gymnase, ainsi que l'accès à l'ancien stade jusqu'alors enclavé. ■

## La Maison du Mulet

La Municipalité reste très active pour réaliser des aménagements à la Maison du Mulet afin de rendre ce site toujours plus attractif. Dans l'objectif de diversification de l'offre touristique, deux dossiers de demande de financement pour la réalisation d'aménagements à la Maison



du Mulet, déposés en 2016/2017, ont abouti en 2018, l'un dans le cadre du FEADER et l'autre de LEADER (financements Département, État, Région et Europe).

Dans le cadre du programme FEADER, un cabinet d'architecte a été retenu et les travaux (Cf. la Page de 2017) débuteront en 2019.

**Pour ce qui concerne le programme LEADER, les travaux ont été réalisés au printemps 2018 :**

- la création de parcs pour accueillir les animaux (ânes, chevaux, mulets) afin de permettre aux visiteurs de les voir en liberté,
- la création d'un ring et de chemins permettant de suivre les animations,
- la clôture en périphérie du site,
- l'aménagement d'une aire de jeux, mini ferme pour les enfants,
- des plantations de fruitiers et d'arbustes d'ornement ont débuté, elles seront terminées dès ce printemps.
- la signalétique a également été améliorée et sera terminée en 2019.

Pour mémoire, des travaux pour améliorer l'accueil du public, ainsi que la réalisation d'une étude sur l'histoire de la production mulassière de Seyne et son lien avec l'Italie, démarreront cette année.

Également un bâtiment pour accueillir les animaux et la station de monte mise à disposition du syndicat, est à l'étude et les travaux seront réalisés cette année.

## Le fonctionnement en 2018

Au cours de l'été, le contenu des visites quotidiennes a été amélioré et ceci a été très apprécié des visiteurs.

En ce qui concerne les animations, qui se déroulaient cette année chaque jeudi, elles ont rencontré un vif succès. Les visiteurs ont ainsi pu découvrir: la maréchalerie, les balades en calèche,

la récolte des pommes de terre avec la charrue tractée par un mulet, l'utilisation du four à pain avec dégustation, les travaux de débardage avec la traction animale.

De même le concours mulassier qui se déroule depuis quelques années sur le site de la Maison du Mulet, a, comme à son habitude, attiré de nombreux visiteurs. ■

## Piste forestière du Grand Puy à Fissac

Le 18 décembre 2017 la Commune s'est vu confirmer par la DDT l'obtention d'une subvention ( Cf détails ci-dessous) pour la réalisation de travaux de réfection et de reprofilage de la piste forestière partant du Grand Puy et rejoignant le col de Fissac via Charcherie ( Cf. cartographie). À cause des conditions météorologiques défavorables, ces travaux n'ont pu se réaliser en 2018. Ils le seront en 2019.

Nous ne reviendrons pas sur les raisons justifiant cette opération (Cf. La Page de, 2016 et 2017), et l'importance économique de l'activité forestière pour notre Commune.

Nous tenons cependant à préciser que c'est par la Charte Forestière Ubaye-Pays de Seyne que nous avons pu obtenir les soutiens financiers à hauteur de 80% présentés ci-dessous (une bonification de 10% étant accordée aux opérations s'inscrivant dans le cadre d'une Charte Forestière, sinon les financements publics pour les travaux en forêt sont à hauteur de 70%)

### Détails des financements de ces travaux :

|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| Subventions 80 % :              | 153648,8 €  |
| • Subvention État :             | 48 015,25 € |
| • Subvention région :           | 24 199,69 € |
| • Subvention FEADER :           | 81 433,86 € |
| Autofinancement de la Commune : | 38412,20 €  |



### Quelques chiffres clefs de l'activité forestière sur notre Commune :

- 620 tonnes de bois décheté/ an pour faire fonctionner notre chaudière collective, ce qui représente à peu près 2500 m<sup>3</sup> de (conversion MAP: Mètre cube Apparent), issus de peuplements locaux
- Par convention triennale avec l'entreprise BAYLE, la Commune achète ces 620 tonnes pour un prix moyen de 75€ la tonne soit 46500€ par an.
- Notre Commune vend en moyenne depuis 15 ans pour 30000€ à 50000€ de bois par an. ■

### Information programme signalétique

Le programme de rénovation de la signalétique élaboré par la Communauté de Communes du Pays de Seyne, repris maintenant par la Communauté d'Agglomération est en cours de réalisation et devrait se terminer au Printemps. ■

### Travaux neufs

#### VOIRIE

Dans le village, la rue de La Tourre (depuis la Place d'Armes en direction de la Citadelle) a fait peau neuve. Son revêtement en enrobé a été refait sur une partie et le caniveau qui la borde a été busé permettant un élargissement de cette voie.

Les travaux ont été réalisés par les Entreprises COLAS et Richard MICHEL pour un montant de 30 787.20€ TTC.



#### TOITURE LAVOIR MAZEL

Depuis sa démolition qui a permis la réfection du mur de soutènement par le Conseil Départemental, la toiture du lavoir du Mazel vient d'être refaite par l'entreprise Cédric SAVORNIN selon les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France. Ses travaux d'un montant de 4204.20€ TTC ont été sub-

ventionnés à hauteur de 25 % par le Département dans le cadre de Villages et Cités de Caractère. ■



### Point dossier Place d'Armes

Notre projet de requalification de la Place d'Armes fait toujours partie de nos priorités.

À ce jour, seule l'aide de l'État au titre de la DETR est acquise. Notre dossier n'a pas été retenu par le Conseil Régional sur deux années consécutives, ce qui a retardé sa réalisation. Nous espérons pouvoir débiter ces travaux en 2019 dans le cas où les subventions seraient obtenues. ■

### HLM Saint-Pierre

Pour rappel, La Commune est propriétaire des HLM Saint Pierre depuis le 1er Janvier 2017.

A titre d'informations, dix Logements de type T3-T4 sont encore disponibles à la location. Pour tout renseignement, l'Agence VIDAL, Gestionnaire de ce bien, est à votre disposition dans ses locaux situés Grand Rue.

Trois logements de type T3-T4 ont été mis à la vente auprès de l'Étude de Maître Cazerès.

Contacts : Étude de Maître Cazerès 04 92 35 37 30 et Mairie de SEYNE 04 92 35 00 42 ■

### Le devenir de la Maison des Jeunes

La construction du nouveau gymnase a libéré la salle du haut de la Maison des Jeunes. Celle-ci est toutefois très demandée que ce soit au niveau culturel, associatif ou même sportif.

Après l'étude des idées exprimées quant à sa future utilisation (Boîte à

idée lancée dans La Page N°6), la municipalité a pris la position de ne plus l'affecter aux rencontres ou entraînements sportifs, les demandes se centrant plus sur une salle polyvalente modulable et à vocation culturelle et associative pouvant accueillir des activités telles que théâtre, spectacle, groupe de musique, cinéma, rencontres familiales... La fréquentation par les écoles de la Commune doit y être maintenue pour des activités et rencontres dans le cadre des projets pédagogiques.

Pour une utilisation optimale et afin de répondre aux demandes, cet ancien gymnase aurait besoin d'un bon coup de neuf.

Afin de s'inspirer de cas similaires dans d'autres lieux, un groupe d'élus s'est déplacé sur la Commune de Guillestre où une salle semblable à la nôtre a été réaménagée en salle polyvalente. Les idées recueillies permettront l'élaboration d'un cahier des charges relatifs aux équipements à acquérir et travaux à prévoir.

Dans l'attente, cet ancien gymnase reste à la disposition des associations en prêt gratuit pour des rencontres, animations ou représentations ainsi qu'aux particuliers en location.

### Le point sur le projet de rénovation du Hall ou salle du bas de la Maison des Jeunes

Le dossier de demande de subvention déposé auprès de la Région dans le cadre du programme FEADER, pour les « services de base pour l'économie et la population rurale » est au moment où nous écrivons ces lignes au terme de son étude par le Comité Régional de Programmation. Le montant du projet (rénovation de la salle du bas de la Maison des Jeunes, création de tennis et jeux d'enfants, travaux piscine) s'élève à 335 255€ HT dont 80% d'aides publiques sont escomptées.

Les aides de l'État (DETR) et du Département (FODAC) pour respectivement 80 000€ et 10 000€ ont été obtenues. Le montant des subventions FEADER alloué n'est pas encore connu à ce jour, malgré un avis favorable prononcé sur notre dossier.

Les travaux prévus seront réalisés courant 2019 en fonction des subventions obtenues. ■

## Enfance, Écoles...

L'Agglomération Provence-Alpes assume maintenant la compétence petite Enfance pour ce qui est de la crèche toujours gérée par l'association parentale « la Ruche ».

Pour ce qui est des autres temps de l'enfance, l'Agglomération ne veut pas prendre en charge, un accueil le mercredi matin pour nos enfants. La commune de Seyne s'est vue, pour que ce service soit assuré, dans l'obligation de reprendre cette compétence ainsi que celle de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de l'été.

Suite à une demande des parents pour l'organisation d'un accueil le mercredi matin (après le passage à la semaine 4 jours à la rentrée de septembre 2018), les communes du bassin de Seyne ont proposé ce service après les vacances de la Toussaint. Sans doute du fait du retard de mise en place, la fréquentation est inférieure à ce que les questionnaires remplis par les parents pouvaient laisser attendre. Mais l'expérience est à continuer.

L'ALSH a fonctionné cet été avec une hausse de fréquentation de 10%. Certaines activités proposées ont particulièrement eu du succès comme la sortie « randonnée et nuit » au refuge de l'Estrop. Un partenariat avec la crèche a été mis en œuvre pour quelques journées dont une à la Maison du mulet.

Prétendre à quelques aides financières pour l'accueil du mercredi matin a demandé la rédaction d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) à signer par l'État, l'Éducation nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Seyne.



Char du Comité de Fêtes

L'élaboration de ce PEDT a impliqué les établissements scolaires, les parents d'élèves et les associations locales. Son grand intérêt est, à partir d'un état des lieux, que toutes les parties actives dans l'épanouissement de nos enfants partagent des objectifs communs: parents, équipes éducatives, associations et collectivités. Ces objectifs communs sont clairement: apprendre le vivre ensemble et la citoyenneté, prendre en compte les inégalités et s'ouvrir à notre environnement dont, en particulier, les activités artistiques et culturelles.

Les effectifs de nos écoles sont plutôt bas (35 élèves à l'école maternelle, 67 à l'école élémentaire en novembre 2018). L'avantage est d'avoir des classes peu chargées, la menace est toujours sur le nombre de postes d'enseignants dans l'avenir. Le bon fonctionnement du Rassemblement Pédagogique Intercommunal avec Selonnet et l'avancée dans le projet d'école sont les moyens de gérer au mieux cette situation. ■

## La Vie associative et les festivités

Cette année encore la vie associative a été d'une grande richesse et toujours aussi importante dans notre Pays de Seyne. Il suffit de se rappeler tous les événements qu'ils soient culturels, sportifs, festifs ou simplement de loisirs ayant marqué 2018. Ils ont été si nombreux, et pour éviter les oublis nous n'énumérerons pas la très longue liste de distractions offertes par la grande variété d'associations, et le nombre important d'adhérents qu'elles regroupent.



Foire agricole d'automne

Cette année était celle du centième anniversaire de l'armistice de la guerre 14/18 et les commémorations ont revêtu un caractère particulier, avec la visite des cimetières de l'ancien canton, en hommage aux poilus morts pour la France, ainsi qu'une remarquable cérémonie du 11 novembre en présence de nombreux jeunes des écoles.

Nous tenons ici à remercier très vivement tous les bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps pour faire vivre leurs associations, si importantes dans notre milieu rural pour le maintien et le développement des liens sociaux. ■



L'accueil de loisirs en visite à la maison du mulet



Inauguration du gymnase 27 avril 2018

## Transfert de compétences entre l'Agglomération et la commune

Ces transferts de compétence se justifient pour des raisons de proximité, de gestion et de contact avec les usagers. Plusieurs compétences exercées auparavant par la CCPS (communauté de communes du pays de Seyne) reprise par Provence Alpes Agglomération au 1er janvier 2017 sont revenues vers la commune de Seyne au 1er janvier 2018. Chaque fois P2A verse à la commune le montant des dépenses correspondantes :

il s'agit de :

- Participation aux subventions vers les associations dont le siège se situe à Seyne pour un montant de 110 805€,
- Maison de santé pluridisciplinaire,
- Et au 1er janvier 2019 le nouveau gymnase.

Par ailleurs la commune a transféré vers P2A la compétence crèche halte-garderie et s'acquitte auprès d'elle une somme de 53 000 € correspondant au moyen financier que la commune apportait à ce service.

Il faut cependant noter que les attributions de compensation sont fixes et définitives. Il se pose alors la question de la prise en charge par la seule commune de Seyne de dépenses nouvelles dans ces domaines et qui bénéficient à tout le territoire. ■



## Incendie dans le centre ancien

Les pompiers de Seyne et des localités voisines sont intervenus le 8 décembre dernier sur un incendie déclaré dans un bâtiment situé place du couvent. Un feu de cheminée est à l'origine du sinistre et plusieurs appartements ont été touchés. La rapidité d'intervention et l'efficacité

des pompiers en cette soirée de la Sainte-Barbe ont permis aux bâtiments voisins et à la Chapelle des Pénitents d'être épargnés des flammes.

La municipalité salue le travail des pompiers et les félicite pour la maîtrise du sinistre dans cet endroit difficile d'accès. ■



## Visite du Préfet

Le Préfet des Alpes de Haute Provence, Monsieur Olivier Jacob était en visite sur la Commune de Seyne, le 25 octobre 2018. Nommé depuis quelques mois à la Préfecture des Alpes de Haute Provence, il a souhaité s'informer de la vie économique et sociale de notre Commune. Accueilli par le Maire et plusieurs élus, les visites ont débuté par celle de la Citadelle en présence du président de l'association Fort et Patrimoine. Les visites se sont poursuivies au Fau avec une démonstration de la traite robotisée par le GAEC du Bois Joli puis à l'abattoir pour une présentation des travaux d'investissement et mise aux normes prévus.

Monsieur le Préfet a également été accompagné sur le site de la station du Grand Puy ainsi qu'à la Maison du Mulet. ■



visite de l'abattoir



## Recrutement

Marion Bonné et Anthony Julien ont été recrutés au sein des services de la Mairie en novembre 2018.

Marion Bonné succède à Marie Bottero, qui après son contrat emploi avenir de 3 ans a choisi une orientation vers un autre ministère. Marion est directrice de l'Accueil de Loisirs depuis 3 ans et a assuré la direction du temps périscolaire auprès des écoles. Elle gère l'animation et le suivi qualité des équipements touristiques et de loisirs. Ses missions s'orientent sur la démarche touristique de la Commune en lien avec l'office de tourisme.

L'exploitation des remontées mécaniques du Grand Puy est désormais sous la responsabilité d'Anthony Julien. Ingénieur de formation, ses missions s'exercent sur l'organisation des équipes, la mise en œuvre et suivi des travaux de maintenance, l'enneigement de culture, la démarche qualité ISO de la station et l'accueil de la clientèle.

Il coordonne également les différents aspects des services techniques municipaux et assure le lien avec les services administratifs.

Nous leur souhaitons réussite et efficacité dans leur poste respectif. ■

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population de la commune de Seyne aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. Durant cette période, des agents recenseurs vont passer chez vous pour vous expliquer les démarches à suivre pour être recensé.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. ■

## NOUVELLES MODALITÉS DE TENUE DES LISTES ÉLECTORALES ET D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Une circulaire du 21 novembre revient sur les nouvelles modalités de tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires.

Ces lois introduisent plusieurs dispositions de nature à faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales. Il sera désormais possible de s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédant le jour du scrutin. Pour 2019, vous pourrez vous inscrire jusqu'au 30 mars 2019, les élections européennes se tenant le dimanche 26 mai.

Pour les années sans élections, les inscriptions se feront tout au long de l'année.

Les conditions d'inscription sur les listes électorales sont en outre élargies, notamment aux jeunes de moins de 26 ans qui pourront s'inscrire sur la liste électorale de la commune où résident leurs parents ainsi qu'aux personnes ayant la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société inscrite au rôle de la commune depuis au moins deux ans.

Les listes électorales, établies par commune et non plus par bureau de vote, seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité. De ce fait, le rôle de chaque acteur évolue considérablement. Désormais, l'Insee procédera d'office à plusieurs inscriptions et radiations, notamment pour les jeunes majeurs, les personnes naturalisées, les électeurs décédés, les électeurs ayant demandé à s'inscrire dans une autre commune, et les personnes privées du droit de vote.

Les maires se verront transférer, en lieu et place des commissions administratives, supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Un contrôle a posteriori sera opéré par des commissions de contrôle nommées par le représentant de l'État dans le département.

Pour vous inscrire, vous pouvez venir en mairie muni de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone, avis d'imposition...). Vous pouvez également opter pour une inscription en ligne via [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr) ■

**Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter la mairie au 04.92.35.00.42**

# L'Etat Civil

Acte d'état civil entre le 1er janvier 2018  
et le 31 décembre 2018

## Naissances *(hors commune)*

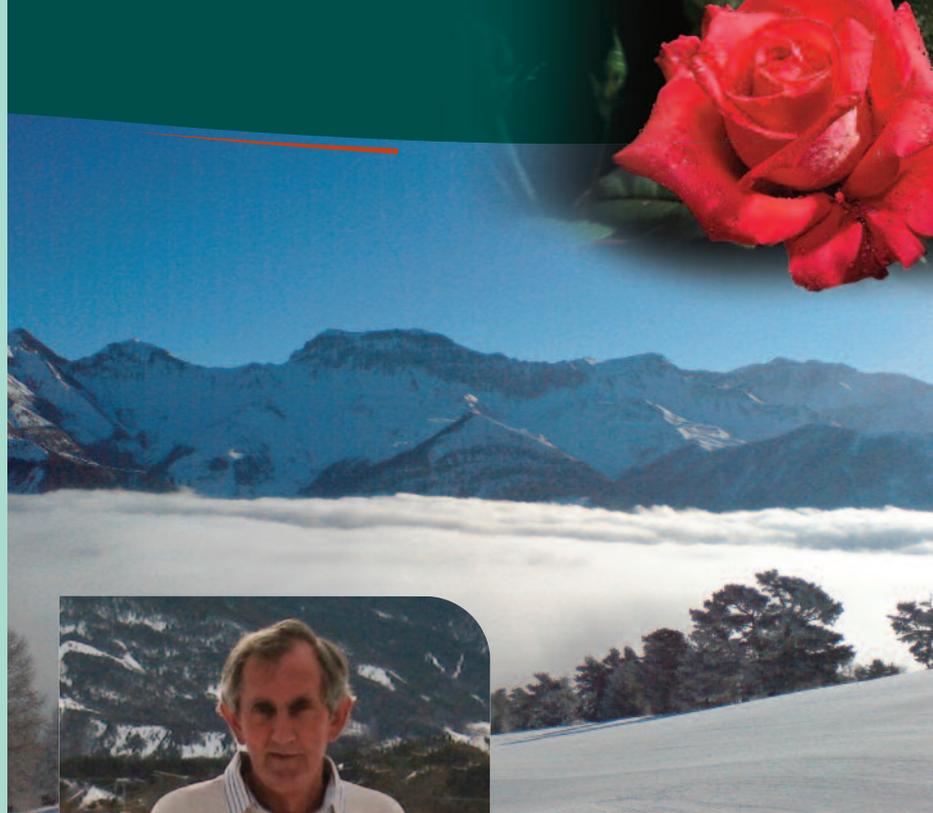
|                  |                        |
|------------------|------------------------|
| 1 janvier 2018   | PIOLLE Héloïse         |
| 12 janvier 2018  | MICHEL VERCAMPT Arycia |
| 15 février 2018  | VARUPENNE Marceline    |
| 27 février 2018  | NONORÉ Lyssana         |
| 5 mars 2018      | BELLOTTO Lorenzo       |
| 24 mars 2018     | CHARRIER Anna          |
| 24 avril 2018    | TURREL Tristan         |
| 29 juin 2018     | VARET Elsa             |
| 6 août 2018      | ROBIN Trystan          |
| 8 octobre 2018   | SILVERT Nina           |
| 14 octobre 2018  | MASSE Tilio            |
| 16 octobre 2018  | PASCAL Rosa            |
| 13 novembre 2018 | GINEFRI Léa            |
| 24 novembre 2018 | JULIEN Manon           |

## Mariages

|                  |  |
|------------------|--|
| 21 juillet 2018  | PARRINI Jean-Philippe / FONTANA Anne       |
| 21 juillet 2018  | LEGALLOIS Vincent / ROCHE Marion           |
| 27 juillet 2018  | CHÂTEAU Romaric / THIBAUT Anne-Laure       |
| 23 août 2018     | KERLEROUX Basile / GIRAUD Laura            |
| 1 septembre 2018 | BERTRAND-PELLISSON Rudy / BERNARD Marjorie |
| 8 septembre 2018 | DE BRUYNE David / GENGE Marie              |
| 20 octobre 2018  | SCHWAB Gilles / ROUZÈS Sylvie              |
| 10 novembre 2018 | BONNOURE Matthieu / FIGUEROA GUDIÑO Maria  |

## Décès

|                   |                                   |
|-------------------|-----------------------------------|
| 6 janvier 2018    | MARGAILLAN Marcelle veuve TRON    |
| 20 janvier 2018   | CAPODAGLI Christian               |
| 25 janvier 2018   | PAUL Claude                       |
| 6 février 2018    | AIELLO Antoine                    |
| 15 février 2018   | LEYDET Flora veuve SAVORNIN       |
| 16 février 2018   | PEYTRAL Robert                    |
| 25 février 2018   | GABILLET Lucien                   |
| 20 mars 2018      | AUBERT Henri                      |
| 16 mars 2018      | SILVE Yvan                        |
| 26 mars 2018      | BONNAFOUX Roger                   |
| 20 mars 2018      | LE LANDAIS Henri                  |
| 3 avril 2018      | CHAREUN Louis                     |
| 16 avril 2018     | AMOUREUX Geneviève veuve ROCHE    |
| 1 mai 2018        | DI NINO Roberto                   |
| 7 mai 2018        | BONNAFOUX Charles                 |
| 31 mai 2018       | BURGEVIN Paul                     |
| 3 juin 2018       | COLLEAU Christine épouse BROCHU   |
| 28 juin 2018      | STIÉVENARD Eliane veuve OBERTI    |
| 5 juillet 2018    | PIEULLE Denise veuve MICHEL       |
| 19 juillet 2018   | BARNEAUD Gérard                   |
| 31 juillet 2018   | BAYLE Annie épouse SAVORNIN       |
| 1 août 2018       | BONIFACE-REYNAUD Edith            |
| 12 septembre 2018 | MUSSO Joseph                      |
| 15 septembre 2018 | SILVE Maurice                     |
| 5 octobre 2018    | REBEYROTTE Yves                   |
| 16 octobre 2018   | LABATUT Jean-Christophe           |
| 28 octobre 2018   | MALGOIRE Ginette veuve HONIAT     |
| 2 novembre 2018   | GILLY Lucienne veuve GILLY        |
| 6 novembre 2018   | CHAUVEY Gaston                    |
| 18 novembre 2018  | MIGNOT René                       |
| 21 novembre 2018  | BONNAFFOUX Guy                    |
| 7 décembre 2018   | CÉZILLY Roger                     |
| 8 décembre 2018   | PALLY Emmanuel                    |
| 10 décembre 2018  | GARCIN Bertille                   |
| 16 décembre 2018  | PASCAL Germaine veuve BONNAFOUX   |
| 22 décembre 2018  | CAILLAT Bernadette épouse MICHAUD |



### **Pour toi Michel,**

*Tu as rédigé l'article sur les associations la veille de ton décès.... Tu t'employais sans compter auprès de celles-ci. L'USB, la Mairie... c'était en*

*quelque sorte ta passion.*

*À la retraite depuis quelques années, ton investissement, associatif ou au sein du conseil municipal était entier. Toujours au service des autres, sans hésitation, tu répondais présent pour une réunion, une rencontre ou une sortie. Tu aimais les boules comme toutes les rencontres sportives qui étaient pour toi, des moments de partage et d'amitié.*

*Investi dans de nombreux dossiers, comme ceux de la maison du mulet ou du refuge, tu les soutenais avec une grande détermination. Cette retraite aura été bien trop courte...*

*Michel, les liens que nous avons créés avec toi étaient forts et sincères, ton départ soudain laisse un immense vide dans notre équipe, nous ne t'oublierons pas.*

*A Magali ton épouse, à tes enfants Laurent et Stéphane, à ton frère Jean-Paul, à ton oncle Laurent, à toute ta famille, nous adressons nos sincères condoléances.*

*Tes amis du Conseil Municipal*

**Expression libre :**  
L'article de l'opposition ne nous est pas parvenu au moment de la mise sous presse.

# LES INFOS UTILES

## LES HORAIRES DE LA MAIRIE

Grande Rue - 04140 Seyne les Alpes  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h,  
le mercredi de 9h à 12h.

La mairie de Seyne sera fermée les mardis et jeudis après-midi durant toute la période du recensement de la population.

Tél: 04.92.35.00.42

Fax: 04.92.35.18.98

Courriel: [mairie@seynesalpes.fr](mailto:mairie@seynesalpes.fr)

## LES HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

### Horaires d'hiver

du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai  
Du lundi au vendredi  
de 13h30 à 16h30,  
le samedi de 9h à 12h.

### Horaire d'été

du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre  
Du lundi au vendredi  
de 13h30 à 17h30,  
le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

De nouvelles pages dédiées aux lieux incontournables et activités touristiques à Seyne :

[www.seynesalpes-tourisme.com](http://www.seynesalpes-tourisme.com)

## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants se fera les jeudis 14 mars, 16 mai, 18 juillet, 12 septembre, 7 novembre 2019. Les personnes doivent s'inscrire au 04.92.35.32.79 entre 13h30 et 16h30 au plus tard le mardi soir précédent. Les objets encombrants doivent être mis en bordure de propriété la veille au soir et accessibles au véhicule de collecte. Attention! ne sont pas pris en compte dans la collecte: les déblais, gravats, végétaux, produits liquides ou toxiques.

Retrouvez les informations administratives essentielles sur le site de la commune de Seyne. [www.seynesalpes.fr](http://www.seynesalpes.fr) Les comptes-rendus des conseils municipaux sont téléchargeables sur ce site ou disponibles en Mairie.

**SEYNE LES ALPES**  
Retrouvez toutes les actualités, les activités et la vie locale:



Seynesalpes

**STATION DU GRAND-PUY**  
04140 SEYNE-LES-ALPES -  
Tél: 04 92 35 19 19  
[grandpuy@seynesalpes.fr](mailto:grandpuy@seynesalpes.fr)  
[www.seynesalpes.fr](http://www.seynesalpes.fr)



Station-Le-Grand-Puy-  
Seyne-les-Alpes



grandpuy

# Calendrier des animations et Festivités 2019

De nouvelles pages dédiées aux lieux incontournables et activités touristiques à Seyne :  
[www.seynesalpes-tourisme.com](http://www.seynesalpes-tourisme.com)

Le programme complet des animations et sorties dans la vallée est sur le site :  
[www.blancheserreponcon-tourisme.com](http://www.blancheserreponcon-tourisme.com)

## LOTO

**Maison des Jeunes**

**12 février:**

Fort et Patrimoine

**20 février:**

Anima'Seyne  
et USB Boules

**17 février:** Pompiers

## CINÉMA DE PAYS

**Maison de pays**

**Dernier étage**

Séances à 18h et 20h30

**16 février**

**21 février**

**16 mars**

**13 avril**

**18 avril**

## CONCOURS DE CARTES

**Maison des Jeunes**

**15 février:** Contrées

## SOUPES EN SEYNE

**Place d'Armes**

Dégustation de soupes faites maison, organisé par Anima'Seyne à 18h30

**11 février**

**18 février**



## ANIMATIONS AU GRAND PUY

**Samedi 19, Dimanche 20 Janvier:**

Le Grand Puy a 60 ans.

**Samedi 19 soir:** Descente aux Flambeaux, Feu d'artifice et Concert

**Dimanche 20:**

Animations gratuites: Biathlon, Atelier recherche de victimes d'avalanche, Danse, Concert, etc.

**Info: 04 92 35 19 19**

**Concours de boules carrées sur neige**

**les lundi 11, 18, 25 février**

**et lundi 4 mars**

à 17h.

**Info: Le Chalet 04 92 35 04 08**

**Course de luge déguisée**

**les mardi 12, 19, 26 février**

**et mardi 5 mars**

à 17h.

**Info: Le Chalet 04 92 35 04 08**

## REPAS DE PRINTEMPS

**Maison des Jeunes**

Par le comité des fêtes, produits locaux et soirée dansante

**13 avril à 19h**

## FÊTE DE PÂQUES À LA CITADELLE

**Dans l'enceinte du Fort**

Chasse aux œufs, par le comité des fêtes

**22 avril à 15h**

## FOIRE AUX FLEURS

**Place d'Armes**

**5 mai à 9h**

## Soirées Lumières

Chasse au trésor avec Piou-Piou à 17h, descente aux flambeaux à 18h puis feu d'artifice. Vin chaud et chocolat chaud offerts.

**Les mercredis 13, 20, 27 février et mercredi 6 mars.**

**Info: ESF 04 92 35 26 69**

## Trophées Haribo

Slalom géant chronométré à 17h30  
**les jeudi 14, 21, 28 et 7 mars**

**Info: Le Chalet 04 92 35 04 08**

## Test ESF au Grand Puy

**du 15 février au 8 mars**

tous les vendredis

**Info: Le Chalet 04 92 35 04 08**

## Samedi 2 et Dimanche 3 mars

Course enduro moto L'Escourancha Seynarde

